

L'an deux mille dix-huit, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUEZ, Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absent représenté :

... remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 07/06/2018

Date d'affichage : 07/06/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : Votants : Pour : Contre : Abstention :

OBJET : Tarifs garderie, périscolaire et cantine (29/2018)

Rapporteurs : M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs de garderie municipale restent inchangés.

Le matin :

- 7h00 à 8h30 : 2,15 €
- 7h45 à 8h30 : 1,30 €

L'après-midi (goûter compris) :

- 16h15 à 17h15 : 2,75 €
- 16h15 à 18h00 : 3,80 €
- 16h15 à 18h15 : 4,40 €
- Journée : 6,30 €

Les activités périscolaires se font dans le cadre de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) et sont gratuites. Pour y participer, l'enfant doit obligatoirement régler une adhésion à l'association de 10 € au titre de l'assurance.

De nombreux changements vont avoir lieu à la rentrée 2018 avec un nouveau mode d'approvisionnement privilégiant les produits frais et les circuits courts ainsi que l'aménagement d'un

self pour les élèves de l'élémentaire. Cette amélioration qualitative entraîne une évolution des tarifs qui n'ont pas été revalorisés depuis 2014.

Il propose au Conseil Municipal d'appliquer une revalorisation, ce qui porterait les tarifs à :

- 3,40 € le repas pour les enfants de la commune ;
- 3,70 € le repas pour les enfants hors commune ;
- 4,80 € le repas pour les adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- REVALORISE les prix du repas à la cantine pour les enfants de la commune, les enfants hors commune, les adultes selon la grille proposée.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

PROJET